

BIOLOGIE APPLIQUEE A LA PROCREATION

(Diplôme Interuniversitaire de)
avec Besançon, Nancy et Reims

- **Objectifs** : Le but de ce D.I.U. est de combler les besoins de formation des biologistes privés et universitaires, des unités AMP agréées. Il est important d'autre part que les spécialistes (gynécologues, endocrinologues, cytogénéticiens...) qui font appel aux AMP puissent trouver un enseignement théorique et pratique adapté.
- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : Min 7 candidats pour Strasbourg
- **Droits à payer** :
 - **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**
En 1^{ère} année : droits administratifs (261,10 €) + droits pédagogiques (320 €)
Année mémoire : droits administratifs (189,10 €) + droits pédagogiques (184 €)
 - **Si inscription seconde : comme 2ème ou énième DU (car plusieurs DU)**
En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (168 €) + droits pédagogiques (320 €)
Année mémoire : droits administratifs réduits (122 €) + droits pédagogiques (184 €)
- **Enseignant responsable** :

Dre. I. KOSCINSKI

CMCO – 19 rue Louis Pasteur – BP 4120 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 23 Mèl : Isabelle.Koscinski@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné** :
 - Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.
 - Les titulaires du diplôme d'Etat en Pharmacie ou de Docteur en Pharmacie.
 - Les Résidents de Médecine Générale.
 - Les Internes de spécialité toutes options.
 - Les titulaires d'un diplôme de niveau équivalent à des études de 3^{ème} cycle (DESS, DEA,...).

- **Cours et programme** :

L'enseignement est sous la forme de **4 sessions de 3 jours** auxquels s'ajoute un stage de deux semaines dans un laboratoire de PMA.

Cf. enseignant responsable

- **Examens** :

L'enseignement fait l'objet d'un contrôle continu aux 4 sessions (1/2 heure, note sur 20). Le candidat devra également fournir une attestation de validation de son stage. Lors de la session unique en septembre il conviendra de soutenir un mémoire devant le jury des 4 universités.

Mémoire : Le sujet sera établi pour chaque candidat par le coordonnateur local. La soutenance sera locale, mais le mémoire aura fait l'objet d'une évaluation par les membres de droit du Conseil Pédagogique. Il devra être remis au plus tard le 15 août en 4 exemplaires.